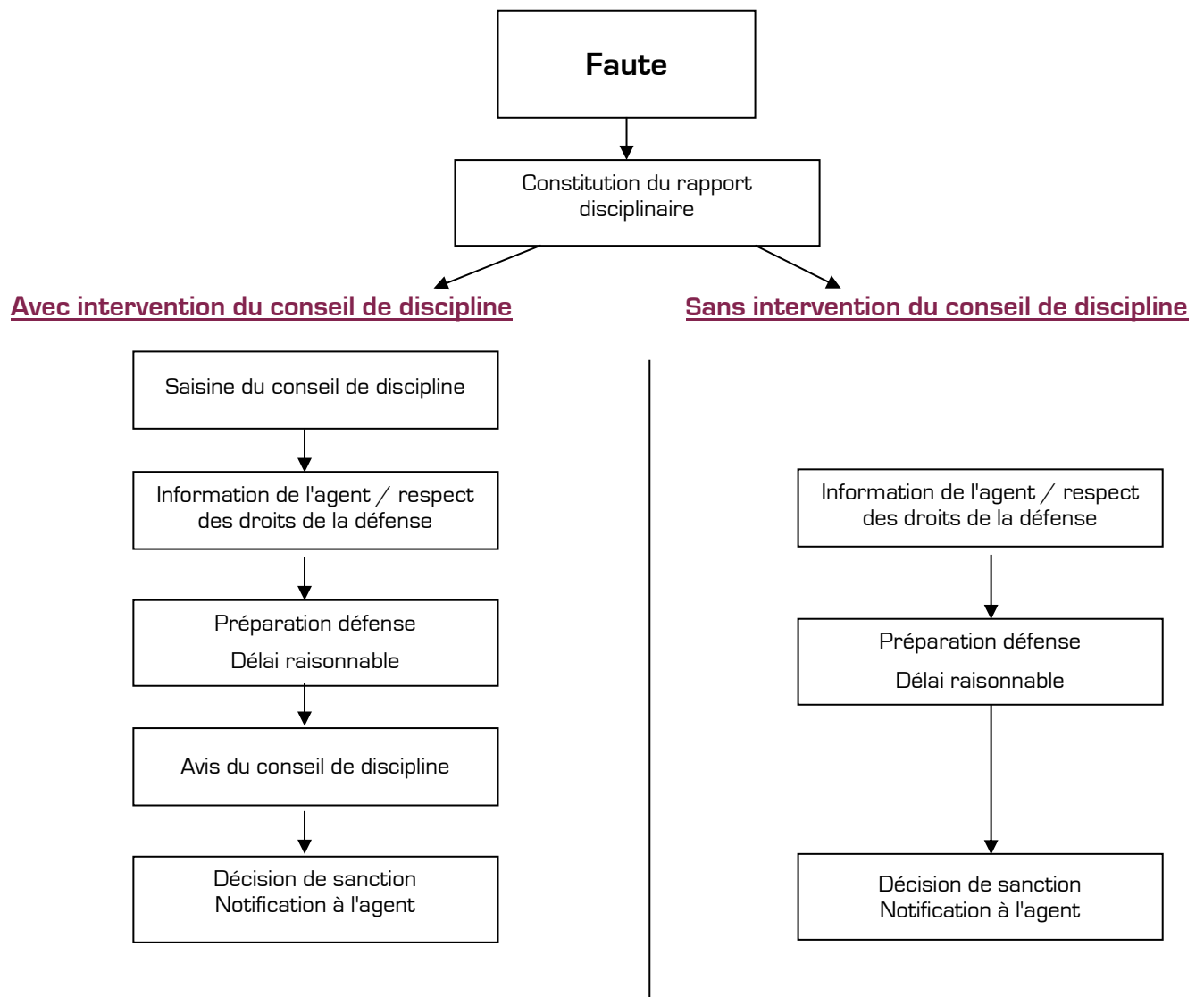


Schéma de la procédure disciplinaire



N.B. : La décision exécutoire portant sanction peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.